

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015
Quantités maxima par tour de scrutin de bulletins de vote, circulaires et affiches

Canton n° 10 - L'haÿ les Roses

	COMMUNES		Total du canton
	Fresnes	L'Haÿ les Roses	
Nombre d'électeurs	15 400	19 500	34 900
Quantité de bulletins de vote format fixe : 105 mm x 148 mm impression au format paysage Art. L. 191, R. 30 et R. 39 du code électoral	33 800	42 900	76 700
Quantité de circulaires format fixe : 210 mm x 297 mm Art. R.27, R. 29 et R. 39 du code électoral	16 100	20 400	36 500
Quantité d'affiches identiques (deux par emplacements d'affichage) format maximal 594 mm en largeur x 841 mm en hauteur Art. L.51, R. 27 et R. 39 du code électoral	13 x 2	17 x 2	30 x 2
Quantité d'affiches différentes (deux par emplacement d'affichage) format maximal 297 mm x 420 mm Art. L. 51 et R. 39 du code électoral	13 x 2	17 x 2	30 x 2